Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_140_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Jean-Luc COUËLLAN, Yvonnick GOUAULT, France LE DOUARIN, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicolas BESREST

Délibération n°2026-140

Membres en exercice : 20 Présents : 14 Absents : 6 Pouvoirs : 2

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAUX USEES ET ADDUCTION EAU POTABLE
RUE DE LA CORNICHE, SECTEUR SAINT MICHEL ET RUE CASTELNEAU (ERQUY)
MAÎTRISE D'ŒUVRE - MODIFICATION DES HONORAIRES

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 1er octobre 2024, un marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux eaux usées et adduction eau potable rue de la corniche, secteur Saint- Michel et Rue Castelnau à Erquy. Les modalités de rémunération des prestations sont définies par tranche. Le forfait de rémunération est définitif et se réparti de la manière suivante :

Tranche	Désignation	Forfait HT	Taux TVA	Forfait TTC
Ferme	Missions EP - AVP	15 200,00 €	3 040,00 €	18 240,00 €
Optionnelle - 001	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Rue de la Corniche - Erquy	7 650,00 €	1 530,00 €	9 180,00 €
Optionnelle - 002	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Secteur Saint Michel - Erquy	11 475,00 €	2 295,00 €	13 770,00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_140_DELIB-DE

Optionnelle - 003	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Rue Castelnau - Erquy	5 100,00 €	1 020,00 €	6 120,00 €
Montant total		**39 425,00 €**	**7 885,00 €**	**47 310,00 €**

Cependant, lors des études de la phase Avant-Projet et des sondages réalisés, pour déterminer la constitution du sol, il a été constaté que :

- Pour la rue de la Corniche, il est impossible de poser le réseau place pour place du fait de la présence d'un réseau d'éclairage public au-dessus du réseau d'eaux usées existant. Cela nécessite donc de réaliser une nouvelle tranchée dans un sous-sol rocheux. Par conséquent, le montant estimatif des travaux passe de 300 000 € H.T *(stade programme)* à 444 400 € H.T *(stade A.V.P)*.
- Pour la rue Saint Michel, le sol peu rocheux permet de réduire le montant estimatif des travaux qui passe de 450 000 € H.T. *(stade programme)* à 315 324 € H.T. *(stade A.V.P)*.

Par conséquent, il est nécessaire de revoir le montant des honoraires pour la tranche ferme et les tranches optionnelles n°1 et 2 :

Tranche	Désignation	Forfait HT	Taux TVA	Forfait TTC
Ferme	Missions EP - AVP	15 355,58 €	3 071,12 €	18 426,70 €
Optionnelle - 001	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Rue de la Corniche - Erquy	11 332,20 €	2 266,44 €	13 598,64 €
Optionnelle - 002	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Secteur Saint Michel - Erquy	8 040,76 €	1 608,15 €	9 648,91 €
Optionnelle - 003	Missions PRO - ACT - VISA - DET - AOR Rue Castelnau - Erquy	5 100,00 €	1 020,00 €	6 120,00 €
Montant total		**39 828,54 €**	**7 965,71 €**	**47 794,25 €**

Vu :

- La délibération n°2023-211 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Président, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,
- La décision du Président d'attribuer le marché à la société OCEAM INGENIERIE et de signer l'ensemble des pièces s'y rapportant,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la modification des honoraires du maître d'œuvre, la société OCEAM INGENIERIE,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_140_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 04/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-